



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 OCTOBRE 2011**

**RECUE EN PREFECTURE
LE 21 OCTOBRE 2011**

N°CC2011.6/119

OBJET : **Développement économique / soutien à la filière Santé – sciences du vivant –**
Adoption d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et les onze Partenaires de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio & D dédiée à la filière santé dans le centre commercial de l'Echat à Créteil.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée regroupant l'ensemble des domaines reconnus d'intérêt communautaire par la communauté d'Agglomération ;

VU la délibération du conseil communautaire n°CC2007.3/44 du 23 juin 2007 adoptant le plan communautaire de soutien à la filière santé – sciences du vivant sur le territoire de la Plaine centrale ;

VU la délibération du conseil communautaire n°CC2009.3/45 du 1^{er} juillet 2009 relative à la validation du principe d'aménagement d'une structure pépinière-hôtel d'entreprises dédiée à la filière santé-sciences du vivant au sein du centre commercial de l'Echat à Créteil ;

CONSIDERANT les différents projets en cours ou réalisés avec ces différents partenaires ;

CONSIDERANT le projet de pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D en cours de développement sur l'ensemble immobilier du centre commercial de l'Echat de Créteil ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **VALIDE** le principe de création d'un comité de sélection et d'accompagnement des entreprises de Bio&D.

ARTICLE 2 : **ADOpte** la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et les onze partenaires de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio & D dédiée à la filière santé dans le centre commercial de l'Echat à Créteil

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

FAIT A ALFORT VILLE, LE DOUZE OCTOBRE DEUX MIL ONZE.

*Pour ampliation,
Le Président,
Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,*

Le Président,

Signé

Patrice BERGOUX

Laurent CATHALA